

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 26  
Votants 26  
Quorum 14

### L'an deux mille vingt trois

Le : 10 juillet

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, , Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Jean-Paul FERRE, Cyrille GENEVRIER, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Angelo MANIERI, Sébastien OLIVIER, Sébastien DE ARAUJO

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyrille GENEVRIER à Françoise BUSALLI, Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Sébastien OLIVIER à Christine FELIX, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Marine TOINON.

Délibération n°2023\_07\_08

**OBJET : MAINTENANCE DE LA SALLE FRERY – SOUSCRIPTION A L'OPTION  
TELEGESTION DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE SAGE.**

Il y a lieu d'envisager la maintenance du système de télégestion pour le site «Structure multi associatives – Salle Fréry» situé rue du Collège à Saint-Romain-le-Puy.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Saint-Romain-le-Puy adhère, le SIEL propose une maintenance du système de télégestion.

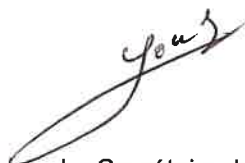
La souscription à cette maintenance entraîne le versement d'une contribution annuelle de 206 € pour le site « Structure multi associatives – Salle Fréry » – Saint Romain le Puy (**200 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 6 points)**) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité**

**- approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté,**

**- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 11 juillet 2023  
Pour le le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Marine TOINON



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :